

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 468

11 mars 2011

SOMMAIRE

Agacom S.A.	22455	Graffhopper Holdings S.A.	22427
Agacom S.A.	22463	H.P.O.A. Holding de Participations Outre-Atlantique S.A.	22433
Agri SerFinCo S.à r.l.	22422	IFI Estates S.A.	22447
Agri SubSerFinCo S.à r.l.	22440	iii-investments Luxembourg S.A.	22421
Andermatt Invest H30303 AG	22459	Immoparis S.A.	22447
Born	22424	Innisfree F3 S.à r.l.	22418
Brexam S.A.	22428	International New Media Publishers S.A.	22448
Caraibos Europe	22449	Ionian Maritime Enterprises Holding (Luxembourg) S.A.	22448
Carpets and International Textiles S.A. ...	22433	Jelauma S.A.	22450
Carpets and International Textiles S.A., SPF	22433	JMP Delux S.à r.l.	22450
Dipco S.A.	22427	Jowa Europe S.à r.l.	22451
Diversified Growth Equities Holdings S.A.	22426	J.R. Promotion 2 S.à r.l.	22437
DR Conquérant S.à r.l.	22428	Kilkenbourg Investments S. à r.l.	22453
DR Frémiet S.à r.l.	22431	Lafarge Cement Luxembourg S.à r.l.	22453
Dupalux Holding S.A.	22431	Landeck S.A.	22454
Dupalux Holding S.A., SPF	22431	Landeck S.A. Holding	22454
Eagle Trading S.à r.l.	22437	Len Holding S.A.	22464
East Capital (Lux) General Partner S.à r.l.	22433	Lifelong Investments S.A.	22456
Elex S.A.	22438	Lingua Britannica S.à r.l.	22448
Equity Life Investments Holdings S.A. ...	22439	Lugimo S.A.	22443
Euroland Equities Investments Holdings S.A.	22442	Lymar International Holding S.A.	22445
Finmetal International S.à r.l.	22444	Lymar International S.A.	22445
Five Arrows Managers	22443	Nordic Wireless S.A.	22443
Ghana S.A.	22444	Statera Audit	22456
Gottex Shelf Company 7	22422	TerraSol Invest S.A.	22457
Gottex Shelf Company 8	22440	Tuma Trade	22454
		Weather Investments S.A.	22429

Innisfree F3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 129.687,36.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.742.

In the year two thousand and ten on the sixteenth day of December,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

Innisfree Nominees Limited, an English private limited liability company registered with Companies House under number 03039792 (hereinafter "the Sole Shareholder"), with registered office at Abacus House, 33 Gutter Lane, London EC2V 8AS, United Kingdom, here represented by Ms Annie Caycho, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy "ne varietur" signed by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested to the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of Innisfree F3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Av. J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to sixty-six thousand Canadian Dollars (CAD 66,000.-) and incorporated pursuant to a deed of Maître Elvinger dated 10 June 2008, published on 17 July 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1770, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 139742 (the "Company").

The Articles of Incorporation ("the Articles") of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 22 June 2010 published on 26 August 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1745.

The Shareholder, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Contribution in cash for the amount of sixty-three thousand and six hundred eightyseven Canadian Dollars with thirty-six cents (CAD 63,687.36.-) in order to increase the share capital of the Company so as to raise it from the current amount of sixty-six thousand Canadian Dollars (CAD 66,000.-) to one hundred twenty nine thousand and six hundred eighty-seven Canadian Dollars with thirty-six cents (129,687.36.-);

2. Issuance of forty-eight thousand two hundred and forty-eight (48,248) new class A shares with a nominal value of CAD 1.32 each, having the same rights and privileges as the existing class A shares;

3. Payment and subscription of new shares;

4. Amendment of provision 5.1 of the Articles of the Company, in order to reflect the capital increase.

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of sixty-six thousand Canadian Dollars (CAD 66,000.-) to one hundred twenty nine thousand and six hundred eighty-seven Canadian Dollars with thirty-six cents (129,687.36.-) and to issue forty-eight thousand two hundred and forty-eight (48,248) new class A shares with a nominal value of CAD 1.32 each, having the same rights and privileges as the existing class A shares by contribution in cash in the amount of sixty-three thousand and six hundred eighty-seven Canadian Dollars with thirty-six cents (CAD 63,687.36.-) (the "Contribution")

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to subscribe the new forty-eight thousand two hundred and forty-eight (48,248) new class A shares with a nominal value of CAD 1.32 each, having the same rights and privileges as the existing class A shares. and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of sixty-three thousand and six hundred eighty-seven Canadian Dollars with thirty-six cents (CAD 63,687.36.-) as was certified to the undersigned notary.

Hence, the aggregate number of class A shares held by the Company shall amount to forty-eight hundred two hundred and fifty eight (48,258) shares

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, provision 5.1 of the Articles of the Company is amended with immediate effect and shall read from now on as follows:

“ 5.1. The share capital is set at one hundred twenty-nine thousand and six hundred eighty-seven Canadian Dollars with thirty-six cents (CAD 129,687.36.-) represented by:

1. Twelve thousand four hundred and ten (12,410) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
2. Forty-eight thousand two hundred and fifty eight (48,258) class "A" shares (the "Class A Shares"),
3. Ten (10) class "B" shares (the "Class B Shares"),
4. Ten (10) class "C" shares (the "Class C Shares"),
5. Thirty-seven thousand five hundred and ten (37,510) class "D" shares (the "Class D Shares"),
6. Ten (10) class "E" shares (the "Class E Shares"),
7. Ten (10) class "F" shares (the "Class F Shares"),
8. Ten (10) class "G" shares (the "Class G Shares"),
9. Ten (10) class "H" shares (the "Class H Shares"),
10. Ten (10) class "I" shares (the "Class I Shares"),

with a nominal value of one point thirty-two Canadian dollars (CAD 1.32) each. The Class A to I Shares are together referred to as the "Specific Class of Shares" and the Ordinary Shares and shares of Specific Class of Shares are together referred to as the "Shares"."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French version, the text in English will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned Notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seizième jour de décembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Innisfree Nominees Limited, une private limited company de droit anglais, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 03565361, ayant son siège social au Abacus House, 33 Gutter Lane, London EC2V 8AS, United Kingdom, ("l' Associé Unique") représentée aux fins des présentes par Mme Annie Caycho, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L' associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l' Associé est les seul et unique associé de Innisfree F3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Av. J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de soixante six mille dollars canadiens (CAD 66,000.-) constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 10 juin 2008, publié le 17 juillet 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1770, et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 139742 (la «Société»).

Les Statuts de la Société (les «Status») ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date 22 juin 2010, publié le 26 aout 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1745.

L'associé unique représenté comme indiqué ci-avant, reconnaisse avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Apport en numéraire de soixante trois mille six cent quatre vingt sept Dollars Canadiens et trente-six Cents (CAD 63,687.36.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de soixante six mille Dollars Canadiens (CAD 66,000.-) («l' Apport») à cent vingt-neuf mille six cent quatre vingt-sept Dollars Canadiens et trente-six Cents (CAD 129,687.36.-)

2. Emission de quarante huit mille deux cent quarante-huit (48,248) nouvelles parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien et trente-deux Cents (CAD 1.32.-), chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales catégorie A existantes.

3. Paiement et acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales.

4. Modification de l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de soixante trois mille six cent quatre vingt sept Dollars Canadiens et trente-six Cents (CAD 63.687,36.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de soixante six mille Dollars Canadiens (CAD 66.000,-) à cent vingt-neuf mille six cent quatre vingt-sept Dollars Canadiens et trente-six Cents (CAD 129.687,36.-) et d'émettre quarante huit mille deux cent quarante-huit (48.248) nouvelles parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien et trente-deux Cents (CAD 1,32), chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales catégorie A existantes par apport en numéraire.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé souscrire les quarante huit mille deux cent quarante-huit (48.248) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien et trente-deux Cents (CAD 1,32) et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de soixante trois mille six cent quatre vingt sept Dollars Canadiens et trente-six Cents (CAD 63.687,36.-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Par conséquent, le nombre de parts sociales de catégorie A tel qu'émis par la Société à ce jour est des quarante-huit mille deux cent cinquante-huit (48.258).

Troisième résolution

À la suite des résolutions mentionnées ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié avec effet immédiat et se lira désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à cent vingt-neuf mille six cent quatre vingt- sept Dollars Canadiens et trente-six Cents (CAD 129,687.36.-) représenté par:

1. Douze mille quatre cent dix (12.410) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»),
 2. Quarante-huit mille deux cent cinquante-huit (48,258) parts sociales de catégorie «A» (les «Parts Sociales de Catégorie A»),
 3. Dix (10) parts sociales de catégorie «B» (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
 4. Dix (10) parts sociales de catégorie «C» (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
 5. Trente-sept mille cinq cent dix (37.510) parts sociales de catégorie «D» (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
 6. Dix (10) parts sociales de catégorie «E» (les «Parts Sociales de Catégorie E»),
 7. Dix (10) parts sociales de catégorie «F» (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
 8. Dix (10) parts sociales de catégorie «G» (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
 9. Dix (10) parts sociales de catégorie «H» (les «Parts Sociales de Catégorie H»),
 10. Dix (10) parts sociales de catégorie «I» (les «Parts Sociales de Catégorie I»),
- ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Canadien et trente-deux Cents (1,32 CAD).

Les parts sociales de Catégorie A à I sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales de Catégorie Spécifique» et les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Catégories Spécifiques sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales»."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. CAYCHO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57357. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2011003171/162.

(110003052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

iii-investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.569.

Im Jahre zweitausendzehn, den ersten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Internationales Immobilien-Institut GmbH, eine nach deutschem Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in Albrechtstr. 14, D80636 München,

vertreten durch Frau Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, durch eine privatschriftliche Vollmacht erteilt in München am 22. November 2010, die dem vorliegenden Akt, nachdem sie von dem unterzeichnenden Notar und dem Bevollmächtigten ne varietur unterschrieben wurde, beigelegt wird.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin (die „Alleinige Gesellschafterin“) der iii-Investments Luxembourg S.A., einer nach luxemburgischem Recht gegründeten Aktiengesellschaft ("Société Anonyme") mit Geschäftssitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, gegründet durch den Notar Maître Paul Decker mit Amtssitz in Luxemburg, durch notarielle Urkunde vom 31. August 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 13. Oktober 2007, Nummer 2296, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 131.569 (die „Gesellschaft“).

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt gemäß Artikel 141 bis 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert (das „Gesetz betreffend Handelsgesellschaften“), und gemäß den Bestimmungen der Satzung, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und den Liquidationsprozess einzuleiten.

Zweiter Beschluss

Folglich beschließt, die Alleinige Gesellschafterin die Pandomus, eine nach Luxemburger Recht gegründete Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 146.540 eingetragen und handelnd durch Herrn John Wantz, Partner, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Der Liquidator hat zur Aufgabe, die Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu verwerten. Das Reinvermögen der Gesellschaft wird nach Bezahlung der Schulden in Bar durch den Liquidator an die Alleinige Gesellschafterin ausgezahlt.

Die Alleinige Gesellschafterin überträgt dem Liquidator folgende Befugnisse:

- Der Liquidator wird mit den weitestgehenden, für die Liquidation der Gesellschaft notwendigen Befugnissen ausgestattet, so wie in den Artikeln 144 bis 148bis des Gesetzes betreffend Handelsgesellschaften vorgesehen. Überdies kann er alle in Artikel 145 genannten Handlungen auch ohne Erfordernis eines zusätzlichen Zustimmungsaktes seitens der Alleinigen Gesellschafterin ausüben.

- Der Liquidator kann auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte (privilèges), Hypotheken sowie Auflösungsklagen verzichten; er kann die Löschung von Beschlagnahmen, mit oder ohne Sicherheitsleistung, von Vorzugsrechtsoder Hypothekeneintragungen, von Umschriften, Pfändungen, Widersprüchen und sonstigen Beschränkungen beantragen.

- Der Liquidator ist von der Pflicht entbunden ein Inventar zu erstellen; er kann auf die Jahresabschlüsse der Gesellschaft Bezug nehmen.

- Er kann auf eigene Verantwortung einen Teil seiner Befugnisse für spezielle oder bestimmte Geschäfte, die er hierfür geeignet hält, auf einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen. Umfang und Zeitraum dieser Übertragung werden durch den Liquidator festgesetzt.

- Der Liquidator kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten. Die Gesellschaft wird darüber hinaus durch die Unterschrift jedweder anderen Person verpflichtet, an welche der Liquidator eine solche Zeichnungsbefugnis übertragen hat.

Dritter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, dem Liquidator für die Ausübung seiner Tätigkeit eine marktübliche Vergütung zu zahlen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: N. SCHMIDT-TROJE und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55561. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 23. Dezember 2010.

Référence de publication: 2011000578/60.

(110000760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**Agri SerFinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gottex Shelf Company 7).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 155.561.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of November.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster,

There appeared

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and qualifying as a securitisation company within the meaning of the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.777, and having a share capital amounting to USD 20,000.-, acting in respect of Compartment K;

hereby duly represented by Me Dara SYCHAREUN, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to her.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Gottex Shelf Company 7, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 155.561, and having a share capital amounting to USD 20,000.-, incorporated by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg acting in replacement of its colleague Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, on August 13, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2311 dated October 28, 2010 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

- 1 Change of the name of the Company into Agri SerFinCo S.à r.l.;
- 2 Restatement of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles); and
- 3 Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Gottex Shelf Company 7" to "Agri SerFinCo S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to restate the Article 1 to be read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is Agri SerFinCo S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-septième jour de novembre,

Par devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A COMPARU:

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 sur la titrisation, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.777, ayant un capital social de vingt mille dollars (USD 20,000.-), agissant au nom de son compartiment K.

représentée par Me Dara SYCHAREUN, Avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée;

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Gottex Shelf Company 7, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.561, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associés numéro 2311 du 28 octobre 2010 (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement du nom de la Société en Agri SerFinCo S.à r.l.;
2. Refonte de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts); et
3. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renommer la Société de «Gottex Shelf Company 7» à «Agri SerFinCo S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte de l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "Agri SerFinCo S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.000,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Dara SYCHAREUN, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2010. Relation GRE/2010/4046. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003774/102.

(110003388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Born, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.096.

In the year two thousand and ten, on the eighth of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Mr Max GALOWICH, jurist, professionally residing at L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

acting in his capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of the société anonyme "BORN", registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 114096, having its registered office at Luxembourg, incorporated under the denomination of BNK 4 S.A. by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, enacted on 29th December, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 865 of May 3, 2006; and the articles of incorporation of which have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on the 9th of June 2010, published in the Mémorial C, number 1673 of August 17, 2010,

by virtue of the authority conferred on him by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of November 16th, 2010.

The minutes of the said meeting, and the proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements which follow:

I.- The subscribed share capital of the prenamed société anonyme "BORN", amounts currently to EUR 60,340 (sixty thousand three hundred and forty euros) represented by 6,034 (six thousand thirty-four) shares with a par value of € 10 (ten euros) each, carrying one voting right in the general assembly."

II.- On terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at thirty million euros (EUR 30,000,000.-) represented by three million (3,000,000) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share and the Board of Directors has been authorized during a period expiring five years after the date of incorporation of the corporation to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- The Board of Directors, in its meeting of the 16th November and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of EUR 3,170 (three thousand one hundred and seventy euro) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 60,340 (sixty thousand three hundred and forty euros) to EUR 63,510 (sixty-three thousand five hundred and ten euros) by the creation and issue of 317 (three hundred and seventeen) new shares with a par value of EUR 10,- (ten euros) each, issued with a share premium of EUR 1,310,161 (one million three hundred and ten thousand one hundred and sixty-one euros) having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- The 317 (three hundred and seventeen) new shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) and a share premium per share of EUR 4,133 (four thousand one hundred and thirty-three euros) have been issued to TURQUOISE ASSETS LIMITED, limited company incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registration number 130529, having its registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

These new shares have been fully paid up by a payment in cash of EUR 1,313,331 (one million three hundred and thirteen thousand three hundred and thirty-one euros). Proof of such payment has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The justifying documents of the subscription have been presented to the notary.

V.- Following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at EUR 63,510 (sixty-three thousand five hundred and ten euros) represented by 6,351 (six thousand three hundred fifty-one) shares with a par value of € 10 (ten euros) each, carrying one voting right in the general assembly."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le huit décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Max GALOWICH, juriste, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

(ci-après "le mandataire"), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme " BORN", ayant son siège social au Luxembourg, constituée sous la dénomination de BNK4 S.A. par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 865 du 3 mai 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 juin 2010, publié au Mémorial C, numéro 1673 du 17 août 2010.

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 16 novembre 2010.

Le procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Le capital social de la société anonyme "BORN", pré-désignée, s'élève actuellement à EUR 60.340.- (soixante mille trois cent quarante euros) représenté par 6.034 (six mille trente quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune, entièrement libérées."

II.- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 30.000.000.- (trente millions d'euros) représenté par 3.000.000 (trois millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider, pendant une période expirant cinq ans après la date de constitution de la Société, à augmenter le capital souscrit, en une ou plusieurs fois, dans les limites du capital autorisé, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 16 novembre 2010 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 3.170.- (trois mille cent soixante-dix euros) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 60.340.- (soixante mille trois cent quarante euros) à EUR 63.510.- (soixante-trois mille cinq cent dix euros) par la création et l'émission de 317 (trois cent dix-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 10.- (dix euros) chacune, émises avec une prime d'émission de EUR 1.310.161.- (un million trois cent dix mille cent soixante et un euros), et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Les 317 (trois cent dix-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) et avec une prime d'émission de EUR 4.133 (quatre mille cent trente-trois euros) par action ont été émises à TURQUOISE ASSETS LIMITED, limited company, constituée sous la loi des Iles Vierges Britanniques, enregistré sous le numéro 130529, ayant son siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Ces actions nouvelles ont été intégralement libérées par un versement en espèces de EUR 1.313.331 (un million trois cent treize mille trois cent trente et un euros). La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

VI.- Suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 63.510.- (soixante-trois mille cinq cent dix euros) représenté par 6.351 (six mille trois cent cinquante et une) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.500.-.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. GALOWICH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56748. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000624/120.

(11000854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Diversified Growth Equities Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 76.319.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Laurent BARNICH, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit panaméenne PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., actionnaire-unique.

Lequel mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme Diversified Growth Equities Holdings S.A., ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 76.319, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich, le 16 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 749 du 11 octobre 2000.

2.- Que le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000, EUR), représenté par trois cent dix (310) actions, chacune d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros), entièrement libérées.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société Diversified Growth Equities Holdings S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute Diversified Growth Equities Holdings S.A. resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille euros (1.000,- EUR), sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58582. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011000680/42.

(110000433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Dipco S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.205.

Je vous informe par la présente que je dénonce, avec effet au 22 décembre 2010, le contrat de domiciliation conclu entre «DIPCO S.A.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 79.205, et moi-même.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Victor Elvinger.

Référence de publication: 2011000679/10.

(110000640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Graffhopper Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 72.216.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Laurent BARNICH, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit panaméenne PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., actionnaire-unique.

Lequel mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme Graffhopper Holdings S.A., ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 72.216, a été constituée originellement sous la dénomination GRASSHOPPER HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 26 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 996 du 24 décembre 1999, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 72.216, modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2007, publié au mémorial C numéro 1151 du 14 juin 2007.

2.- Que le capital souscrit de la société est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000,-), représenté par cent vingt actions (120) actions, chacune d'une valeur nominale de cents euros (EUR 500,-), entièrement libérées.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société Graffhopper Holdings S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute Graffhopper Holdings S.A. resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille euros (1.000,- EUR), sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58581. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011000742/44.

(11000436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

DR Conquérant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.937.

Rectificatif des comptes abrégés

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, Notaire de résidence à Mersch, Luxembourg, en date du 9 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 950 du 27 septembre 2005

Rectificatif des comptes abrégés du 30 septembre 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro L100108479 en date du 21 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

DR Conquérant S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011000681/17.

(11000574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Brexam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.441.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société PIKELANE CORPORATE LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1515831,

ici représentée par:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration générale du 12 avril 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme BREXAM S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.441 (NIN 2007 2206 208), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 959 du 24 mai 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1827 du 29 août 2007.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société BREXAM S.A. n'est pas impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide que la société BREXAM S.A. est dissoute.

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- l'actionnaire unique, la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, est investi de tout l'actif et de tout le passif résiduel de la société BREXAM S.A.;

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société BREXAM S.A. a été réglé et la société PIKELANE CORPORATE LIMITED demeurera responsable de toutes dettes imprévues, présentement inconnues, et de tous engagements financiers de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1980. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011000626/58.

(110000324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Weather Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.924.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the 23rd day of December.

Before the undersigned Maître Léonie Grethen, notary public residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Naguib Sawiris, born in Giza, Egypt on 19 January 1961, with professional address at Nile City Towers, Cornish El Nile, ET Ramlet Beulac, Caire, Egypt;

hereby represented by Mr. Thierry SOMMA, lawyer, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 December 2010, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

I. That the Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Gerard Lecuit, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 January 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 519 page 24866, of 1st June 2005;

II. That the capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), divided into three hundred and ten (310) ordinary shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

III. That the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the activity of the Company has ceased;

V. That the appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;

- that all assets have become the property of the sole shareholder;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for, as it results from the accounts situation established and signed by the Directors of the Company and

- regarding potential liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it irrevocably assumes the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the directors of the Company for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at 12, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand one hundred euro (1.100,- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le 23 décembre 2010

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Mr. Naguib Sawiris, né à Giza, Egypt le 19 January 1961, ayant son adresse professionnelle au Nile City Towers, Cornish El Nile, ET Ramlet Beulac, Caire, Egypte;

dûment représenté par M. Thierry SOMMA, avocat, demeurant au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2010, laquelle restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, dûment représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, en date du 19 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 519 page 24866, le 1^{er} juin 2005;

II. le capital social de la Société a été fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

III. le comparant est l'associé unique de la Société;

IV. le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. le comparant agissant tant en sa qualité d'associé unique, qu'en tant que liquidateur de la Société, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;

- que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

- que toutes les dettes connues de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglées entièrement ou dûment provisionnées; tel qu'il résulte de la situation comptable établie et signée par les administrateurs de la Société et

- par rapport à d'éventuels dettes et passifs actuellement inconnus de la Société et non payés ou dûment comptabilisés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

VI. de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat à l'exception des cas de négligence grave et de faute grave;

VIII. les livres et documents comptables de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années au 12, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille cent euros (1.100.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Somma, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58606. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002039/87.

(110000795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

DR Frémiet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.053.

Rectificatif des comptes abrégés

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, Notaire de résidence à Mersch, Luxembourg, en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 55 du 26 janvier 2007.

Rectificatif des comptes abrégés du 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

DR Frémiet S.À r.l.

Signature

Référence de publication: 2011000682/17.

(110000581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**Dupalux Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Dupalux Holding S.A.).**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 68, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 50.323.

Im Jahre zweitausendzehn am siebten Dezember.

Vor mir, Maître Léonie GRETHEN, Notar mit Sitz in Luxemburg.

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft "DUPALUX Holding S.A.", mit Sitz in L-2444 Luxembourg, 68, rue des Romains, gegründet laut notarieller Urkunde vom 3. Februar 1995 aufgenommen durch Notar Marc ELTER mit damaligem Amtswohnsitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 262 vom 25. Juni 1995.

Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 6. März 2008, durch Notar Léonie GRETHEN, mit damaligem Amtswohnsitz in Rambrouch, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 979 vom 21. April 2008.

Die Sitzung wird durch den Vorsitzenden, Herr Jérôme ADAM, salarié, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, eröffnet. Der Vorsitzende ernennt Frau Karin DEI CAMILLO, salariée, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, zur Schriftführerin der Sitzung.

Die Sitzungsteilnehmer wählen Herr Peter Dirk LÜCKENS, Kaufmann, mit Geschäftsadresse in NL-2625 Al Delft, Griegstraat, 167, zum Stimmzähler.

Der so konstituierte Vorstand stellte fest, dass alle Aktionäre, die die Gesamtheit des Aktienkapitals vertreten, anwesend waren oder durch einen Stimmrechtsbevollmächtigten vertreten wurden, wie aus der beiliegenden Anwesenheitsliste ersichtlich ist und durch „ne varietur“ von den Aktionären oder ihren Stimmrechtsbevollmächtigten zusammen mit den Vorstandsmitgliedern gezeichnet wurde.

Die genannte Liste liegt diesem Protokoll bei, sodass diese Unterlagen gemeinsam für die von der Registrierungsstelle vorzunehmenden Formalitäten eingereicht werden können.

Alle anwesenden oder rechtmäßig vertretenen Aktionäre gaben an, dass sie auf die erforderliche besondere Ankündigung der Sitzung verzichtet haben und betrachteten sich als ordnungsgemäß einberufen und in vollständiger Kenntnis der Tagesordnung, die folgenden Wortlaut hatte:

1. Umwandlung einer Beteiligungsgesellschaft in eine société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) rechtskräftig ab dem 1 Januar 2011 und in der Folge Änderung von Artikel 2 der Gesellschaftssatzung;

2. Änderung des Firmennamens von „DUPALUX Holding S.A.“ in „DUPALUX Holding S.A., SPF“ und Änderung des ersten Satzes des Artikels 1 des Gesellschaftsvertrages;

3. Änderung von Artikel 11 der Satzung;

4. Allfälliges.

Der Vorsitzende ließ dann über die verschiedenen Anträge abstimmen und die Versammlung verabschiedete einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschloss die Änderung des aktuellen Unternehmensstatus Rechtskräftig ab dem 1 Januar 2011 von einer société anonyme holding in eine société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF).

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Änderung des Firmennamens von „DUPALUX Holding S.A.“ in „DUPALUX Holding S.A., SPF“, sodass der erste Satz des Artikels 1 des Gesellschaftsvertrages folgenden Wortlaut haben wird:

„ **Art. 1.** Hiermit wird eine société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) unter dem Namen „DUPALUX Holding S.A., SPF“ gebildet.

„Dritter Beschluss

Infolge des vorangehenden Beschlusses wurde Artikel 2 des Gesellschaftsvertrages abgeändert und wird zukünftig folgenden Wortlaut haben:

„ **Art. 2.** Das Unternehmensziel besteht darin, alle Finanzanlagen im weitesten Sinne, jedoch im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Bildung einer société de gestion de patrimoine familial, zu erwerben, zu halten, zu verwalten und zu schaffen.

Das Unternehmen kann auch unter Einhaltung der Bestimmungen des genannten Gesetzes Anteile in welcher Form immer an Firmen in Luxemburg oder im Ausland sowie an Handels-, Industrie-, Finanz-oder anderen Unternehmen halten und Wertpapiere sowie Rechte durch Beteiligung, Einbringung, Zeichnung, Risikoübernahme, Option, Kauf, Tausch, Verhandlung oder andere Weise erwerben

Es kann auch Vorschüsse gewähren und Garantien erteilen, insbesondere zu Gunsten von Firmen und Unternehmen, an denen es Interesse hat, sowie Unterstützung, Finanzhilfe, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien geben, und es kann auch durch Anleihen oder anderweitig Geld leihen bzw. Schulden machen, um seine Geschäftstätigkeit zu finanzieren. Weiter kann es alle Tätigkeiten und Geschäfte durchführen, die direkt oder indirekt mit ihren Zielen verbunden sind und im Gesetz vom 11. Mai 2007 über die Bildung einer société de gestion de patrimoine familial erlaubt und festgelegt sind.“

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Änderung von Artikel 11 des Gesellschaftsvertrages, der fortan wie folgt lautet:

„ **Art. 11.** Es gelten das geänderte Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsunternehmen und das Gesetz vom 11. Mai 2007 über die Société de gestion de patrimoine familial (SPF), wenn der vorliegende Gesellschaftsvertrag nichts anderes vorsieht.“

Da keine allfälligen Punkte zu behandeln waren, wurde die Sitzung beendet.

Kostenschätzung

Alle Arten von Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren gehen auf Grund der vorliegenden Urkunde zu Lasten des Unternehmens und werden auf etwa tausend fünf hundert Euro (1.500.-EUR) geschätzt.

HIERÜBER, wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg an dem zu Beginn dieses Dokuments angeführten Datum erstellt.

Das Dokument wurde den Gesellschaftsmitgliedern vorgelesen, die dem Notar alle mit Vor- und Zunamen, Familienstand und Wohnsitz bekannt sind. Sie unterzeichneten die vorliegende Originalurkunde mit mir, dem Notar.

Signé: Adam, Dei Camillo, Lückens, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55005. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000684/80.

(11000376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

H.P.O.A. Holding de Participations Outre-Atlantique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 24.167.

Mention modificative remplace la 1^{er} version déposée sous la référence L080119651 04 en date du 13/08/2008

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011001346/11.

(110000124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

East Capital (Lux) General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 154.914.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société, avec effet au 5 novembre 2010

Avec effet au 5 novembre 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Jessica Veraeus, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Paul Carr, né le 8 août 1976 à Rinteln, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 34/37 Wipplingerstrasse, 1010 Vienne, Autriche, en tant que nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Justas PIPINIS
- Monsieur Robert VICSAI
- Monsieur Paul CARR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Daniela ARENA.

Référence de publication: 2011000685/20.

(110000343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**Carpintex S.A., SPF, Carpets and International Textiles S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Carpets and International Textiles S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.816.

L'an deux mille dix, le trente novembre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "CARPETS AND INTERNATIONAL TEXTILES S.A.", en abrégé "CARPINTEX" ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 20.816, constituée suivant acte notarié en date du 19 septembre 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 304 du 2 novembre 1983.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant un acte notarié en date du 22 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 330 du 28 février 2002 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Jacques Bordet, employé privé, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 23, avenue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Mangin, employée privée, 50, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, employé privé, 50, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations
numéro 2424 du 11 novembre 2010, et
numéro 2522 du 20 novembre 2010;

b) dans le *Lëtzebuenger Journal*
le 11 novembre 2010, et
le 20 novembre 2010.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ("SPF");

2. Changement de la dénomination de la société en "CARPETS AND INTERNATIONAL TEXTILES SA, SPF", en abrégé "CARPINTEX SA, SPF" et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la société;

3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet,

4. Ajout d'un alinéa à l'article 5

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF";

5. Modifications afférentes de l'article 13;

6. Refonte complète des statuts.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les cinquante mille (50.000) actions en circulation, vingt-cinq mille (25.000) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la Société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en "CARPETS AND INTERNATIONAL TEXTILES SA, SPF", en abrégé "CARPINTEX SA, SPF".

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 actuel des statuts de la Société relatif à son objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter à l'article 5 actuel des statuts de la Société un alinéa de la teneur qui suit:

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'actuel article 13 des statuts de la Société aux résolutions qui précèdent et de lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts."

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ""CARPETS AND INTERNATIONAL TEXTILES SA, SPF", en abrégé "CARPINTEX SA, SPF".

La Société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la Loi SPF.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par résolutions circulaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de communication sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de novembre à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et les rémunérations du ou des liquidateurs.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le ou les liquidateurs aux actionnaires proportionnellement à leurs participations dans le capital social.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BORDET, S. MANGIN, M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2010. LAC/2010/53689. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur ff. (signé): BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011001491/196.

(100203802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Eagle Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.685.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2011 à 10h00

a été nommé gérant unique Gerardus H. M. OSSEVOORT, né le 27 août 1963 à Arnhem, Pays-Bas et demeurant professionnellement 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg

à effet immédiat du 3 janvier 2011 en remplacement de Jan Herman VAN LEUVENHEIM.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 3 janvier 2011.

EAGLE TRADING Sàrl

Gerardus H. M. OSSEVOORT

Gérant unique

Référence de publication: 2011000689/18.

(110000750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

J.R. Promotion 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 21, rue Jean-Baptiste Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 100.039.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le seize décembre.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société anonyme RJ HOLDING S.A, avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue Gillardin, (RCS Luxembourg B No 66.543), constituée sous la dénomination de NH HOLDING S.A., suivant acte notarié du 23 septembre 1998, publié au Mémorial C No 897 du 11 décembre 1998, ici représentée par son administrateur délégué, Monsieur Jean BELLION; né à Luxembourg, le 24 avril 1960, demeurant à L- 4735 Pétange, 10, rue J.B. Gillardin,

agissant en tant qu'associée unique de la société à responsabilité limitée «J.R. PROMOTION 2 S.à r.l.», avec siège à L-4735 Pétange, 21, rue J.B. Gillardin, (RCS Luxembourg B No 100.039), constituée sous la dénomination de LUX-PROMOTION 3 S.à r.l., suivant acte notarié du 18 mars 2004, publié au Mémorial C No 575 du 4 juin 2004.

Laquelle comparante a déclaré que toutes les parts sociales se trouvent réunies entre ses mains et qu'elle en conclut formellement à la dissolution de ladite société.

- qu'elle déclare encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'elle assume personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute J.R. PROMOTION 2 S.à r.l.

- qu'elle accorde pleine et entière décharge aux gérants et au fondé de pouvoir.

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la s.à.r.l. J.R. PROMOTION 2 S.à.r.l.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent cinquante euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: BELLION, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 21 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16201. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 30 décembre 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2011001357/36.

(110000305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Elex S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 21.774.

Im Jahre zweitausend und zehn, am dreiundzwanzigsten November.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitze in Luxemburg.

Fand die außerordentlichen Generalversammlung der Aktiengesellschaft ELEX S.A., mit Sitz in L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, eingetragen im Firmen-und Handelsregister von Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 21.774 statt.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Reginald Neuman, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 3. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 137 vom 10. Februar 2000.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Jean WAGENER, docteur en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Geneviève DEPIESSE, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Donald VENKATAPEN, licencié en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von der Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert, beigegeben und mitformalisiert.

III.- Da sämtliche VIERTAUSEND (4.000) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

IV.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Aufgabe, mit Wirkung am 1. Januar 2011, des Status der Gesellschaft als Holdinggesellschaft und Umwandlung in eine nicht regulierte Société à participation financière („SOPARFI“).

2.- Dementsprechende Abänderung von Artikel vier der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen in-oder ausländischen Unternehmen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst jedweder Art, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst jedweder Art veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete, oder dieselben ergänzenden, Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft darf außerdem alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf die vorbenannten Geschäfte beziehen oder deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung am 1. Januar 2011, die Aufgabe des Status der Gesellschaft als Holdinggesellschaft und die Umwandlung in eine nicht regulierte Société à participation financière („SOPARFI“).

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung, mit Wirkung am 1. Januar 2011, Artikel vier der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen in-oder ausländischen Unternehmen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst jedweder Art, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst jedweder Art veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete, oder dieselben ergänzenden, Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft darf außerdem alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf die vorbenannten Geschäfte beziehen oder deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. WAGENER, G. DEPIESSE, D. VENKATAPEN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2010. Relation: LAC/2010/53763. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur p.d. (signé): T. BENNING.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2010.

Référence de publication: 2011000693/71.

(110000326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Equity Life Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 76.321.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Laurent BARNICH, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit panaméenne PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., actionnaire-unique.

Lequel mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme Equity Life Investments Holdings S.A., ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 76.321, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 16 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 749 du 11 octobre 2000 et modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich en date du 31 décembre 2002, publié au mémorial C numéro 299 en date du 20 mars 2003.

2.- Que le capital souscrit de la société est fixé à soixante-dix mille euros (70.000,- EUR), représenté par sept cents (700) actions, chacune d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros), entièrement libérées.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société Equity Life Investments Holdings S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute Equity Life Investments Holdings S.A. resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille euros (1.000,- EUR), sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58583. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011000701/43.

(110000434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**Agri SubSerFinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gottex Shelf Company 8).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 155.564.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of November.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster,

There appeared

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and qualifying as a securitisation company within the meaning of the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.777, and having a share capital amounting to USD 20,000.-, acting in respect of Compartment L,

hereby duly represented by Me Dara SYCHAREUN, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to her.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Gottex Shelf Company 8 a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 155.564, and having a share capital amounting to USD 20,000.-, incorporated by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg acting in replacement of its colleague Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, on August 13, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2306 dated October 28, 2010 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1 Change of the name of the Company into Agri SubSerFinCo S.à r.l.;

2 Restatement of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles); and

3 Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “Gottex Shelf Company 8” to “Agri SubSerFinCo S.à r.l.”.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to restate the Article 1 to be read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is "Agri SubSerFinCo S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le dix-septième jour de novembre,

Par devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A COMPARU:

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 sur la titrisation, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.777, ayant un capital social de vingt mille dollars (USD 20,000.-), agissant au nom de son compartiment L,

représentée par Me Dara SYCHAREUN, Avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d’une procuration lui délivrée;

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l’associé unique (l’Associé Unique) de Gottex Shelf Company 8, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.564, ayant un capital social de vingt mille dollars (USD 20,000.-), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,, en date du 13 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associés numéro 2306 du 28 octobre 2010 (la Société).

II. L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

1. Changement du nom de la Société en Agri SubSerFinCo S.à r.l.;
2. Refonte de l’article 1 des statuts de la Société (les Statuts); et
3. Divers.

III. L’Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide de renommer la Société de «Gottex Shelf Company 8» à «Agri SubSerFinCo S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l’Associé Unique décide de procéder à une refonte de l’article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Agri SubSerFinCo S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.000,- EUR

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Dara SYCHAREUN, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2010. Relation GRE/2010/4047. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003775/102.

(110003402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Euroland Equities Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 76.991.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Laurent BARNICH, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit panaméenne PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., actionnaire-unique.

Lequel mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme Euroland Equities Investments Holdings S.A., ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 76.991, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 889 du 14 décembre 2000.

2.- Que le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions, chacune d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), entièrement libérées.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société Euroland Equities Investments Holdings S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute Euroland Equities Investments Holdings S.A. resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille euros (1.000,- EUR), sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58580. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011000708/42.

(11000435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Lugimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 111.426.

Il résulte d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration datée du 26 août 2010 que M. Jérôme PUTZEYS, avec adresse professionnelle au 19, rue de la Croix-d'Or, CH-1204 Genève, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011001828/12.

(110001294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Five Arrows Managers, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 143.757.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée
générale extraordinaire des actionnaires le 14 décembre 2010*

L'assemblée générale a décidé de nommer Crecy Holdings Limited, une société constituée selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à St Peter's House, le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 6 AX, immatriculée auprès du registre de Guernsey sous le numéro 50712, en tant que nouvel administrateur de catégorie A de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2016.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- M. Victor Decrion, administrateur de catégorie A;
- M. Charles Tritton, administrateur de catégorie A;
- M. Anthony Coghlan, administrateur de catégorie A;
- M. Emmanuel Roth, administrateur de catégorie A;
- PO Participation S.A., administrateur de catégorie A;
- Crecy Holdings Limited, administrateur de catégorie A;
- M. Alain Peigneux, administrateur de catégorie B; et
- M. Alain Heinz, administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2010.

Référence de publication: 2011000713/24.

(110000780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Nordic Wireless S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 82.848.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 décembre 2010 que:

1. Les démissions en date du 9 décembre 2008 de Messieurs Bruno BEERNAERTS, Patrick MOINET, Olivier LIEGEOIS en tant qu'administrateurs et de la société MAS, MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES S.à r.l. en tant que commissaire ont été acceptées.

2. Ont été nommés administrateurs de la société:

- Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) et demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République démocratique du Congo) et demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

3. A été nommée commissaire:

Madame Sigridur TORFADOTTIR, né le 13 février 1976 Reykjavik (Islande) et résidant au 3 rue de Moutfort, L-5898 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale extraordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

4. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011000839/30.

(110000736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Finmetal International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.283.

—
*Extrait du procès-verbal de
l'assemblée générale tenue le 16/11/2010*

Résolution:

Suite à la démission de M. John Troisfontaines, l'assemblée décide de nommer comme nouveau gérant B et pour une durée indéterminée

Mme Virginie Derains, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Mme Sonja Bemtgen a comme nouvelle adresse professionnelle 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011000721/18.

(110000345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Ghana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.297.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société PIKELANE CORPORATE LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1515831,

ici représentée par:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration générale du 12 avril 2010,
laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme GHANA S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 79.297 (NIN 2000 2235 219) a été constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 478 du 26 juin 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 octobre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1242 du 3 décembre 2004.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-deux mille Euros (€ 32.000.-), représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société GHANA S.A. n'est pas impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide que la société GHANA S.A. est dissoute et liquidée.

En conséquence de cette dissolution et liquidation, l'actionnaire unique, la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société GHANA S.A. a été réglé et la société PIKELANE CORPORATE LIMITED demeurera responsable de toutes dettes, présentement inconnues, et de tous engagements financiers de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'actionnaire unique, la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, est investi de tout l'actif et de tout le passif résiduel de la société GHANA S.A.;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1982. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011000735/60.

(11000360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**Lymar International S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Lymar International Holding S.A.).**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 59.483.

L'an deux mille dix, le huit décembre.

La séance est ouverte à 15 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Lymar International Holding S.A.» ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 27 rue d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 59 483, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 490 du 9 septembre 1997 et dont les statuts

ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 2001, publiée au Mémorial C numéro 263 du 15 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Catherine Desso, Avocat à la cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 31.

La présidente désigne comme secrétaire Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 31.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Serge Marx, Avocat à la cour, établi professionnellement à L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 31.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transformation de la société holding LYMAR INTERNATIONAL HOLDING S.A. organisée dans les limites de la loi modifiée du 31 juillet 1929 en société de participations financières (SOPARFI) avec effet au 31.12.2010;

2. Modification de la première phrase de l'article 1^{er} des statuts en vue de lui donner la teneur suivante, avec effet au 31.12.2010:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LYMAR INTERNATIONAL S.A.»

3. Modification de l'article 2 des statuts avec effet au 31.12.2010 en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou tout autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique, ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation, au contrôle de toutes sociétés.»

4. Modification du premier paragraphe de l'article 13 des statuts avec effet au 31.12.2010 en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.»

5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide, à l'unanimité de transformer la société holding organisée dans les limites de la loi modifiée du 31 juillet 1929 en société de participations financières (SOPARFI) avec effet au 31.12.2010.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide, à l'unanimité, avec effet au 31.12.2010, de modifier la première phrase de l'article 1^{er} des statuts en vue de lui donner la teneur suivante, avec effet au 31.12.2010:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LYMAR INTERNATIONAL S.A.»

Troisième résolution:

L'Assemblée décide, à l'unanimité, avec effet au 31.12.2010, de modifier l'article 2 des statuts avec effet au 31.12.2010 en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou tout autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique, ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation, au contrôle de toutes sociétés.»

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide, à l'unanimité, avec effet au 31.12.2010, de modifier le premier paragraphe de l'article 13 des statuts avec effet au 31.12.2010 en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, S. MARX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 décembre 2010. Relation LAC/2010/55683. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2011002506/84.

(110001933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

IFI Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 84.151.

*Extrait des résolutions circulaires du
conseil d'administration du 3 janvier 2011*

Est nommé administrateur:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 30 décembre 2010.

Monsieur Pierre LENTZ continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Alexander STUDHALTER, conseiller fiscal, demeurant au 8, Matthofstrand, CH-6000 Lucerne.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011000757/22.

(110000803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Immoparis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.940.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} décembre 2010 que:

1. La démission de Monsieur Roberto FRANCHINI en tant qu'administrateur a été acceptée.

2. A été nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Luc GERONDAL, né à Kinshasa (République Démocratique du Congo) le 23 avril 1976, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011000758/18.

(110000756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Lingua Britannica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.926.

Extrait du procès-verbal de la réunion des Associés du 24 novembre 2010

Les associés acceptent la démission de Monsieur Charles NAPIER-KRISTIANSSON, demeurant L-2550 LUXEMBOURG, 6, avenue du X Septembre, de ses fonctions de gérant technique et appellent en remplacement Madame Aurélie GUYADER-TCHOUGOUROU, demeurant F-54870 UGNY, 32, rue de Fontigny.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011002089/14.

(110000883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

International New Media Publishers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.660.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 28 décembre 2010 à 10.00 heures

a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, RCS No. B 105.875, ayant son siège social 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg,

à effet rétroactif du 1^{er} juin 2010 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 en remplacement de ALFA ACCOUNTING SERVICES Sàrl.

Le 3 janvier 2011.

INTERNATIONAL NEW MEDIA PUBLISHERS S.A.

Jan H. VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011000762/18.

(110000686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Ionian Maritime Enterprises Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.416.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Laurent BARNICH, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société de droit Libérienne Ionian Cruise Lines S.A., inscrite au Registre de commerce en Libérien sous le numéro C-103.444 avec siège social à 80, Broad Street Monrovia, République de Liberia.

Lequel mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme Ionian Maritime Enterprises Holding (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 86.416, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 11 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 903 du 13 juin 2002,

2.- Que le capital souscrit de la société est fixé à 31.000,00 EUR (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions, chacune d'une valeur nominale de 100,00 EUR (cent euros), entièrement libérées.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société Ionian Maritime Enterprises Holding (Luxembourg) S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute Ionian Maritime Enterprises Holding (Luxembourg) S.A. resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute ou L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille deux cents euros (1200,- EUR), sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualités, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58578. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011000764/42.

(110000438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Caraibos Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.378.

— DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trois décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la Société Anonyme de droit luxembourgeois OBEGI GROUP S.A., ayant son siège social au 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B 16.092

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "CARAIBOS EUROPE", ayant son siège social au 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 72.378, a été constituée suivant acte reçu par-devant Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg le 28 octobre 1999 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 6, du 04 janvier 2000. Ses statuts ont été modifiés en dernier lieu selon acte tenu en date du 23 décembre 2008 par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 525, du 11 mars 2009.

II.- Que le capital social de la société anonyme "CARAIBOS EUROPE", prédésignée, s'élève actuellement à cent soixante mille euros (EUR 160.000,00), représenté par cent soixante (160) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "CARAIBOS EUROPE".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet rétroactif au 30 septembre 2010.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H.JANSSEN, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 07 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54575. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2011004183/48.

(110003681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Jelauma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.640.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 19 janvier 2009

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Mr. Alberto Morandini et Mme. Valérie Emond de leurs postes d'administrateurs de la Société avec effet au 1^{er} Janvier 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Laurence Haan, née le 15 juillet 1986 à Libramont-Chevigny (Belgique), demeurant 91, Le Brûlis, B-6717 Tontelange, ainsi que Christine Blondlet, née le 15 mai 1961 à Bastogne (Belgique), demeurant 91, Le Brûlis, B-6717 Tontelange, au poste d'administrateurs de la Société avec effet au 1^{er} Janvier 2009. Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2015.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011000767/18.

(110000214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

JMP Delux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 16, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 149.165.

Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2010

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 4 décembre 2010 que:

a) Monsieur Justin RENZAHO, indépendant, né à Nyarugenge (Kigali) (Ruanda), le 8 mai 1968, demeurant à L-1940 Luxembourg, 478, route de Longwy a cédé ses trente trois (33) parts à Monsieur Marco DE SOUSA, indépendant, né à Luxembourg, le 18 octobre 1983 demeurant à L-2313 Luxembourg, 4, place du Parc

b) Monsieur Paulo DE SOUSA, salarié, né à Luxembourg, le 6 octobre 1977, demeurant à L-4394 Pontpierre, 17, rue des Forges a cédé ses trente trois (33) parts à Monsieur Marco DE SOUSA, indépendant, né à Luxembourg, le 18 octobre 1983 demeurant à L-2313 Luxembourg, 4, place du Parc

c) le nombre de gérants est porté à un (1)

d) Monsieur Justin RENZAHO, indépendant, né à Nyarugenge (Kigali) (Ruanda), le 8 mai 1968, demeurant à L-1940 Luxembourg, 478, route de Longwy donne sa démission comme gérant technique

e) Monsieur Marco DE SOUSA, indépendant, né à Luxembourg, le 18 octobre 1983 demeurant à L-2313 Luxembourg, 4, place du Parc donne sa démission comme gérant administratif

f) le gérant technique est pour une durée illimitée Monsieur Marco DE SOUSA, indépendant, né à Luxembourg, le 18 octobre 1983 demeurant à L-2313 Luxembourg, 4, place du Parc

g) la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant technique

h) il en résulte également que le siège de la société sera transféré au 4 décembre 2010 de L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich à L-2610 Luxembourg, 16, route de Thionville.

L'assemblée générale extraordinaire étant terminée le nouvel associé contresigne ce document ensemble avec les deux anciens associés fait en (5) exemplaires qui sera enregistré dès que possible.

Marco DE SOUSA / Justin RENZAHO / Paulo DE SOUSA

Gérant Technique / - / -

Référence de publication: 2011000769/29.

(11000759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Jowa Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.117.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company JOWA HOLDINGS COMPANY, Limited, a limited company organized under the laws of Japan, having its registered office in 2-41 Yaesu Chuo-ku, Tokio 104-0028, Japan,

here represented by Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy under private seal delivered on 14 December 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as here above stated, had requested the undersigned notary to enact the following:

I.- JOWA HOLDINGS COMPANY, Limited, is the sole shareholder of Jowa Europe S.à r.l. (en liquidation), a limited liability company with registered office in L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, on 17 November 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 65, on 6 February 1996 (the "Company").

The Company is registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 53117.

II.- The Company's corporate capital is fixed at EUR 10,468,701.27. (ten million four hundred sixty-eight thousand seven hundred one euro and twenty-seven cents), represented by 409,500 (four hundred nine thousand five hundred) shares without par value, all fully subscribed and entirely paid-up.

All 409,500 (four hundred nine thousand five hundred) shares are owned by the sole shareholder JOWA HOLDINGS COMPANY, Limited, prenamed.

III.- By a deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, dated 27 February 2003 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 430, on 19 April 2003, the Company was set into liquidation and Mr Kunihiro Fukasawa was appointed as liquidator.

IV.- By a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated 25 August 2004 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1149, on 13 November 2004, the sole shareholder of the Company has accepted the resignation of Mr Kunihiro Fukasawa as liquidator and has appointed Mr Masato Yamamoto to act as liquidator.

V.- As all the participations held by the Company have been liquidated and realized, Mr Masato Yamamoto has resigned as liquidator.

VI.- JOWA HOLDINGS COMPANY, Limited, represented as here above stated, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, then takes the following resolutions:

- The sole shareholder accepts the resignation of the actual liquidator, Mr Masato Yamamoto.

- The sole shareholder decides to grant full and complete discharge to Mr Masato Yamamoto for the execution of his mandate as liquidator of the Company.

- As all the participations held by the Company have been liquidated and realized, the sole shareholder declares to change the actual mode of liquidation into a simplified liquidation process.

- The sole shareholder, acting in its capacity as liquidator of the Company, declares that the liquidation of the Company has been done in accordance with the rights of any interested party, that it will take over all the assets and liabilities of the Company and that it will pay all liabilities of the Company, even if unknown at present.

- All books and documents of the Company will be kept for the legal duration of five (5) years c/o SGG S.A., 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

VII.- The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred euro (1.100. EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary, by surname, name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société JOWA HOLDINGS COMPANY, Limited, une société établie sous les lois du Japon, ayant son siège social à 2-4-1 Yaesu, Chuo-ku, Tokio 104-0028, Japon,

représentée par Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- JOWA HOLDINGS COMPANY, Limited, est la seule associée de la société à responsabilité limitée Jowa Europe S.à r.l. (en liquidation), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 17 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 6 février 1996, numéro 65 (la «Société»).

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53117.

II.- Le capital social est fixé à EUR 10.468.701,27.-(dix millions quatre cent soixante-huit mille sept cent un euros et vingt-sept cents), représenté par 409.500 (quatre cent neuf mille cinq cents) parts sociales sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

Toutes les 409.500 (quatre cent neuf mille cinq cents) parts sociales sont détenues par l'associée unique JOWA HOLDINGS COMPANY, Limited, préqualifiée.

III. La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par devant Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 27 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 19 avril 2003, numéro 430, et Monsieur Kunihiro Fukasawa a été nommé comme liquidateur.

IV. Suivant acte reçu par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 13 novembre 2004, numéro 1149, l'associée unique a accepté la démission du liquidateur, Monsieur Kunihiro Fukasawa, et a nommé comme liquidateur Monsieur Masato Yamamoto.

V. Etant donné que toutes les participations détenues par la Société ont été liquidées et réalisées, Monsieur Masato Yamamoto a démissionné comme liquidateur.

VI. JOWA HOLDINGS COMPANY, Limited, représentée ainsi qu'il a été dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, a pris ensuite les décisions suivantes:

- L'associée unique accepte la démission du liquidateur actuel, Monsieur Masato Yamamoto.

- L'associée unique décide de donner décharge pleine et entière à Monsieur Masato Yamamoto pour l'exécution de son mandat de liquidateur de la Société.

- Etant donné que toutes les participations détenues par la Société ont été liquidées et réalisées, l'associée unique déclare de modifier le mode de liquidation actuel en celui d'une liquidation simplifiée.

- L'associée unique, agissant comme liquidateur de la Société, déclare que la liquidation a été réalisée en respectant les droits de toute partie intéressée, qu'elle s'engage à reprendre tous les éléments d'actifs et de passifs de la Société, et qu'elle s'engage à payer toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq (5) ans chez SGG S.A., 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

VII.- Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille cent euros (1.100.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de différences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Chantrain, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58598. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011001804/115.

(110000964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Kilkenbourg Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 124.765.

—
*Extrait des résolutions prises par l'Associé
Unique en date du 22 novembre 2010*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 22 novembre 2010 que:

- Madame Laetitia Ambrosi, employée privé, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste à L-2346 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de la société, avec effet immédiat.

- Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant de la société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

- Monsieur Michael Anatolitis, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le 22 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011000774/22.

(110000688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Lafarge Cement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.097.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 12 novembre 2010

1. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant B.

2. M. Koenraad VAN DER HAEGEN, administrateur de sociétés, né Gand (Belgique), le 9 avril 1973, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Lafarge Cement Luxembourg S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011000780/15.

(11000251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Tuma Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 72.726.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 20 décembre 2010:

01 L'intégralité du capital social est représenté.

02 Révocation d'un membre du conseil d'administration:

L'assemblée générale décide à l'unanimité de révoqué Madame NINO Angela de son poste d'administrateur.

03 Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration:

- Monsieur HUPPERTZ Patrick, demeurant à rue des Bergers 2 B-4950 OVIVAT.

Le mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

FRECHES Pascal
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011000932/17.

(11000611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**Landeck S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Landeck S.A. Holding).**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 45.173.

L'an deux mille dix, le sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Landeck S.A. Holding", ayant son siège social à 27, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, RCS Luxembourg section B numéro 45.173, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 septembre 1993, publié au Mémorial C numéro 558 du 24 novembre 1993. Les statuts ont été modifiés par la suite, la dernière fois par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 757 du 17 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les soixante et un mille (61.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de l'objet social de la société de société holding 1929 en société de participations financières (Soparfi) avec effet à partir du 01.01.2011.

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

3) Changement de la dénomination sociale en Landeck S.A. et modification de l'article premier des statuts.

4) Divers.

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Madame le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution:

L'Assemblée décide à l'unanimité de changer l'objet social de la Société pour la transformer de société holding organisée selon la loi modifiée du 31 juillet 1929 en société de participations financières (Soparfi) avec effet à partir du 1^{er} janvier 2011.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide à l'unanimité, avec effet à partir du 1^{er} janvier 2011, de modifier l'article 4 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous billets, valeurs, titres négociables et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat ou d'échange, de négociation et de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur. Elle pourra emprunter, même sous forme d'émissions obligataires ou autrement, pour financer ses activités.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ou encore à d'autres entreprises, qu'elles soient liées à la Société ou au groupe de sociétés auquel elle appartient ou non, tous concours, prêts, garanties, avances ou financements directs. La Société peut également accomplir toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet l'accomplissement habituellement et à titre professionnel ou occasionnellement de toutes opérations commerciales, patrimoniales, industrielles, et encore toutes opérations d'export et d'import, d'achat et de vente pour son compte ou pour celui de tiers et à titre d'intermédiaire de tous biens économiques, entités commerciales ou industrielles, patrimoines, mobiliers ou immobiliers, de même que toutes opérations financières se trouvant directement ou indirectement en relation avec les activités susvisées et son objet social en général et de nature à en favoriser l'accomplissement ou en promouvoir l'extension. Cet objet comprend aussi la prestation de tous services intermédiaires et auxiliaires de nature à favoriser ces mêmes opérations.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide à l'unanimité, avec effet à partir du 1^{er} janvier 2011, de changer la dénomination de la société de «Landeck S.A. Holding» en «Landeck S.A.» et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination «Landeck S.A.»»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. DENNEWALD, Y. BIRGEN-OLLINGER, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55415. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000785/74.

(11000713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Agacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 84.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011019398/9.

(110023948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Statera Audit, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 156.148.

—
Décisions de l'associé unique

L'associé unique prend les décisions suivantes:

1. Cession de parts sociales

L'associé unique constate et accepte la cession de parts sociales suivante:

En date du 1^{er} janvier 2011, Madame Claudine Wilhelm, Réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, a cédé quarante-cinq (45) parts sociales qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée Statera Audit, à Monsieur Yves Thorn, Réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Suite à cette modification, l'associé unique déclare que le capital social de 12.500 EUR représenté par 100 parts sociales est réparti de la manière suivante:

- | | |
|--|----------|
| 1. Madame Claudine Wilhelm, Réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII | 55 parts |
| 2. Monsieur Yves Thorn, Réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII | 45 parts |
| 3. Nomination de gérants | |

L'associé unique décide de nommer les gérants suivants avec effet au 1^{er} janvier 2011:

1. Madame Claudine Wilhelm, Réviseur d'entreprises agréé, née le 25 novembre 1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, nommée pour une durée indéterminée, a le pouvoir d'engager valablement seule la société;

2. Monsieur Yves Thorn, Réviseur d'entreprises agréé, né le 26 juillet 1981 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, nommé pour une durée indéterminée, a le pouvoir d'engager valablement seul la société;

3. Monsieur Claude Schroeder, Expert-Comptable, né le 2 mars 1973 à Ettelbruck, demeurant professionnellement à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés se tenant en 2012, n'a pas le pouvoir d'engager valablement seul la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011002112/34.

(11000560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Lifelong Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 118.197.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Laurent BARNICH, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit panaméenne PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., actionnaire-unique.

Lequel mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme Lifelong Investments S.A., ayant son siège social à L1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 118.197, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, alors notaire de résidence à Remich, en date du 18 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1841 du 2 octobre 2006.

2.- Que le capital souscrit de la société est fixé à trente deux mille euros (32.000, EUR), représenté par mille (1.000) actions, sans valeur nominale.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société Lifelong Investments S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute Lifelong Investments S.A. resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille euros (1.000,- EUR), sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58579. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011000793/41.

(11000439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

TerraSol Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.749.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, den neunten Dezember.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

- Ralf SALMEN, Diplom-Betriebswirt (BA), wohnhaft zu D-69469 Weinheim, Roonstrasse 1.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "TerraSol Invest S.A." gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobilier- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDDREISSIGTAUSEND EURO (31.000,- €), eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je HUNDERT EURO (100,- €), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Montag des Monats Mai jedes Jahres um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2011.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EINUNDDREISSIGTAUSEND EURO (31.000,- €) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr NEUNHUNDERT EURO (900,- €).

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf zwei (2) festgelegt, die der Kommissare auf einen (1) und die der geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieder auf einen (1).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- 1.- Ralf SALMEN, Diplom-Betriebswirt (BA), wohnhaft zu D-69469 Weinheim, Roonstrasse 1.
- 2.- Erik DEPPE, Diplom-Kaufmann (Uni), wohnhaft zu D-40225 Düsseldorf, Moritz-Sommer-Straße 52.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt:

- LCG International A.G. (B 86.354), mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Dritter Beschluß

Zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- Ralf SALMEN, Diplom-Betriebswirt (BA), wohnhaft zu D-69469 Weinheim, Roonstrasse 1.

Vierter Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Kommissars und des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

Fünfter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: SALMEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 14 décembre 2010. REM/2010/1656. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000915/117.

(11000710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Andermatt Invest H30303 AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.770.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den siebzehnten Dezember.

Vor uns Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz zu Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

UPS EMERGING MARKETS INVESTMENTS HOLDING LUXEMBOURG, Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („SPF“), mit Sitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, Nummer 86428,

hier vertreten durch Herrn Luc HANSEN, „licencié en administration des affaires“, mit professioneller Anschrift in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 16. Dezember 2010.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar "ne varietur" gegengezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ANDERMATT INVEST H30303 AG gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung oder des alleinigen Aktionärs an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Gegenstand der Gesellschaft sind den Erwerb, den Besitz, die Förderung, die Verwaltung und den Verkauf jeder Art von Immobilien im Grossherzogtum Luxemburg wie im Ausland.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 50.000 (fünfzigtausend Euro) eingeteilt in 20 (zwanzig) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 2.500 (zweitausendfünfhundert Euro).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf EUR 500.000 (fünfhunderttausend Euro) festgesetzt, eingeteilt in 200 (zweihundert) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 2.500 (zweitausendfünfhundert Euro).

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Des Weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer beginnend am Datum der Gründung und endend am 17. Dezember 2015, das gezeichnete Gesellschaftskapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von

unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat ist im Besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist außerdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Maßgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe.

Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Wenn und so lange ein Aktionär alle Aktien besitzt, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet wurde, der kein Aktionär sein muss, welcher von dem alleinigen Aktionär für eine Dauer ernannt wird, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, und der von dem alleinigen Aktionär jederzeit abberufen werden kann.

Wenn und so lange zwei oder mehrere Aktionäre alle Aktien besitzen, wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Tagungsordnungspunkten per Brief, Faksimile, Video- oder Telefonkonferenz in der vom Gesetz vorgesehen Form abgeben.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz vom 10. August 1915 und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat kann Dritten oder seinen Mitgliedern, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die Einzelunterschrift des einzigen Verwalters oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift eines Verwalters des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von dem alleinigen Aktionär oder von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von dem alleinigen Aktionär oder von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Wenn und so lange ein Aktionär alle Aktien besitzt, hat dieser alle Befugnisse der Generalversammlung und fasst seine Beschlüsse schriftlich.

Im Falle einer Vielzahl von Aktionären, vertritt die Generalversammlung alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Dienstag des Monats April jeden Jahres um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Art. 16. Der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat oder der(die) Kommissar(e) können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Die Gesellschaft wird nur einen Inhaber pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am erste Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Der einzige Verwalter oder Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmung

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2012 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste(n) Kommissar(e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

In Abweichung von Artikel 7 der Satzung wird der erste Vorsitzende von der Generalversammlung gewählt, welche den ersten Verwaltungsrat ernennt.

Kapitalzeichnung

Die 20 (zwanzig) Aktien wurden durch der alleinige Aktionärin, UPS EMERGING MARKETS INVESTMENTS HOLDING LUXEMBOURG, Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („SPF“), mit Sitz in Luxemburg, gezeichnet.

Alle Aktien wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 50.000 (fünfzigtausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie auf die späteren Änderungen erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Beschlüsse der alleinigen Aktionärin

Die vorgenannte alleinige Aktionärin, vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf drei festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung, die über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet, werden ernannt:

1. Herr Luc HANSEN, „licencié en administration des affaires“, geboren am 8. Juni 1969 in Luxemburg, mit professioneller Anschrift in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg, Vorsitzender des Verwaltungsrates,
2. Herr Guy HORNICK, „maître en sciences économiques“, geboren am 29. März 1951 in Luxemburg, mit professioneller Anschrift in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg,
3. Herr Pierre LENTZ, „licencié en sciences économiques“, geboren am 22. April 1959 in Luxemburg, mit professioneller Anschrift in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg.

Zweiter Beschluss

Zum Kommissar bis zur Generalversammlung, die über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet, wird ernannt: AUDIEX S.A., mit Sitz in 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxemburg, R.C.S. Luxemburg B 65.469.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an der Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Hansen, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 21 décembre 2010. Relation: RED/2010/1984. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 31. Dezember 2010.

Référence de publication: 2011001594/211.

(110000988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Agacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 84.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011019399/9.

(110023949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Len Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.705.

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LEN HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 76 705, constituée suivant acte reçu le 9 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 818 du 8 novembre 2000.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article 4 des statuts, comprenant l'objet social, par le texte suivant:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés cette dernière suivantes: a pris à l'unanimité les résolutions

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière régie par les dispositions instaurées par le règlement grand-ducal relatif du 24 décembre 1990 concernant les sociétés dites usuellement "soparfi".

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 4 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58997. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011002500/51.

(110001758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.